Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022



Département de la Loire Arrondissement de Montbrison

Délibération n° 22 12 12 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 12 Décembre 2022

Département de la Loire - Enveloppe de solidarité 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : jeudi 08 décembre 2022 Date de l'affichage : jeudi 08 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pierre GIRAUD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI et Gauthier THEVENON.

Excusés: Valérie CHAZELLE et Fadila KAHOUL

Emilien JOUSSERAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de divers travaux.

Pour le financement de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 16 243.00 € HT, une aide du département de la Loire est susceptible d'être accordée au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total : 16 243.00 € HT

Département de la Loire : 7 000.00 €

Autofinancement de la commune : 9 243.00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif d'accompagnement des collectivités du Département de la Loire Enveloppe de solidarité 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier, Monsieur Emilien JOUSSERAND, à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 12 Décembre 2022

Le Maire

Pierre GIRAUD

Le secrétaire de séance Emilien JOUSSERAND

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13/12/2022

et de la publication le 13/12/2022

Page 1/1